

*Date de dépôt : 23 février 2012*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Mario Cavaleri, François Gillet, Fabiano Forte, Guillaume Barazzone, Michel Formi, Béatrice Hirsch, Nelly Guichard : Périmètre des Cherpines (communes de Plan-les-Ouates et Confignon) : pour une répartition équilibrée des logements, des emplois et des espaces dédiés au sport, aux loisirs et à la culture entre les communes de la Plaine de l'Aire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :*

- *le projet de modification de zones du périmètre des Cherpines présenté récemment par le Département du territoire à la demande des communes concernées;*
- *les procédures de consultation et les enquêtes publiques du projet de modification de zones pour le périmètre concerné qui vont débiter;*
- *les efforts importants déjà consentis par ces communes en matière de construction de logements dans cette zone à laquelle s'ajoute la prochaine réalisation du PAC La Chapelle-Les Sciers;*
- *la nécessité de disposer d'un centre sportif de caractère intercommunal (en complément des autres centres sportifs du canton) au lieu-dit les Cherpines afin de répondre aux besoins actuels et futurs;*
- *la perspective d'une urbanisation future très importante de la région dans le cadre du PACA Plaine de l'Aire;*

- *le projet de développement du périmètre PAV / La Praille-Les Acacias-Les Vernets;*
- *l'intérêt pour le canton et les communes concernées de prévoir des zones d'activités à proximité de l'autoroute de contournement;*
- *la nécessité de répartir équitablement l'implantation de logements et d'emplois sur les territoires des communes de Confignon et de Plan-les-Ouates pour répondre aux besoins futurs;*
- *l'obligation d'urbaniser au mieux les parcelles de terrains disponibles;*
- *l'ouverture prochaine de l'ECG 3 et l'implantation provisoire de l'ECG Arve-Rhône,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à saisir l'opportunité du développement de ce secteur pour étudier la création d'une ligne de tramways rapides en site propre à partir du Bachet ou de Lancy-Pont-Rouge, ainsi que les divers accès spécifiques à ce nouveau quartier dans le cadre d'un plan de mobilité;*
- *à étudier toute possibilité tendant à déterminer un prix de terrains unique pour l'ensemble du périmètre afin de faciliter les futures acquisitions de terrains;*
- *à veiller à la relocalisation des centres d'exploitation agricoles qui se trouvent actuellement à l'intérieur du périmètre du plan n° 29711-517-529 visé à l'article 1 de la loi n° 10523 du 24 septembre 2010, et à faire des propositions de relocalisation aux exploitants concernés, en chargeant éventuellement la Fondation pour les zones agricoles spéciales de ces tâches;*
- *à veiller à ce que cette Fondation soit dotée des fonds nécessaires à ses frais de fonctionnement.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la première invite de la présente motion, un mandat d'étude spécifique a été lancé à la fin de l'année 2010 afin de mesurer les charges de trafic et les besoins en transports publics à l'horizon 2020. Cette étude porte sur le secteur situé entre la route de Saint-Julien et la route de Chancy, incluant le futur quartier des Cherpines. Par ailleurs, le cahier des charges destiné aux mandataires chargés de réaliser le Plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines exige l'élaboration d'un concept de mobilité durable tenant compte de la complémentarité des différents modes de transports au sein-même du quartier et vers celui-ci. Ce concept vise à promouvoir notamment l'utilisation des transports publics. Ce volet du PDQ relatif à la mobilité devra faire le lien avec l'étude mentionnée ci-dessus, ainsi que développer une thématique liée aux transports collectifs : positionnement des arrêts de transports collectifs et vérification de la compatibilité du PDQ avec le réseau de transports publics prévu dans le Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2011-2014.

Le PDTC 2011-2014 prévoit notamment le prolongement d'une ligne de tramway jusqu'à Saint-Julien; celui-ci proviendra de Nations et de Lancy-Pont-Rouge et sera réalisé en coopération avec les autorités françaises. Cette ligne permettra ainsi de desservir de manière optimale le futur quartier situé sur le périmètre des Cherpines. Une étude est actuellement en cours pour vérifier l'insertion urbaine des tracés retenus, qui passent par la route de Base et la route de Saint-Julien. La réalisation de ce projet de prolongement du tramway pourrait intervenir d'ici 2014 pour une mise en service en décembre 2018, concomitante à l'inauguration de l'école de culture générale (ECG 3), qui sera située dans le secteur, et à la réalisation d'une partie des constructions aux Cherpines. Le Conseil d'Etat rappelle au passage que tous les projets d'extension de lignes de tramway – réalisés, en cours et à venir – prévoient une circulation en site propre sur l'intégralité de leurs tronçons, partout où cela est techniquement réalisable et selon le principe de la proportionnalité du coût et du bénéfice en résultant.

En ce qui concerne la deuxième invite, la modification des limites de zones définit trois zones d'affectations constructibles différentes : une zone de développement 3, une zone de développement 3 affectée à de l'équipement et une zone de développement industriel et artisanal. La pratique du Conseil d'Etat en la matière veut que les prix de terrain soient spécifiques à chacune de ces zones. A l'intérieur de la zone de développement 3, les prix du terrain peuvent aussi varier selon l'indice d'utilisation du sol, et les affectations en cas de zone mixte. Des études sont toutefois en cours sur les modalités de

mise en œuvre et sur la faisabilité d'une égalité de traitement entre propriétaires fonciers dans une même zone d'affectation.

Enfin, suite au déclassement du périmètre des Cherpines adopté par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, l'impact de la suppression de cinquante-huit hectares de zone agricole sur les activités dans ce domaine a été pris en compte, tant par le Conseil d'Etat que par la commune de Confignon, en amont de ce projet. Ainsi, la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) a été sollicitée afin qu'elle engage des études sur la gestion foncière de ces zones qui intègrent les besoins des exploitations agricoles situées sur le périmètre en vue de leur délocalisation sur des terrains maîtrisés par la Fondation. Cette dernière s'était déjà vue dotée d'une subvention d'investissement à hauteur de 2 millions de F, suite à l'adoption le 19 septembre 2008 de la loi 10229 concernant sa constitution. Par ailleurs, le 18 mars 2011 a été adoptée la loi 10764 qui accorde à la Fondation une indemnité annuelle de 100 000 F pour les années 2011 à 2014.

Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, il est également utile de mentionner le volet relatif au Projet agricole d'agglomération, qui a notamment pour objectif de répondre aux attentes des milieux actifs dans le secteur de l'agriculture, grâce à des mesures d'accompagnement lors de pertes de surfaces agricoles pour leur urbanisation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre François UNGER